

Séance du 9 Novembre 2017 à 19 heures
Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Aujourd'hui, 9 novembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Etaient présents :

52 titulaires dont 4 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 52

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAÏNE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN
Henri, Mme LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE
Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. GILES Jérôme,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS : 7

BOISSIERES
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

23 titulaires

CABRERETS

M. SEGOND Dominique,

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. MUNTE), M. DELPECH Bernard, M. SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. TESTA Francesco, Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à Mme LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, M. CANCEIL Philippe, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. GALTHIE Jean-Noël, M. CHATAIN Thierry, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard, M. FIGEAC Philippe, M. BORIES Olivier, M. GILBERT Joël, M. PECHBERTY Jean-Jacques,

CRAYSSAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOLS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : PROSPECTIVE TERRITORIALE

Objet : Adoption de la stratégie digitale commune de la Ville de Cahors et du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité



Affiché au
Délibération n° 15 GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017



AR PREFECTURE

046-200028737-20171109-15_09_11_17-DE
Regu le 14/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 novembre 2017
Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Etienne Arpaillanges
Direction de la Prospective territoriale | Mission numérique

Objet : Adoption de la stratégie digitale commune de la Ville de Cahors et du Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Depuis mai 2012, la Ville de Cahors et le Grand Cahors s'impliquent de façon volontaire dans un projet digital ambitieux visant à construire les services et le territoire numérique de demain. Internet, médias sociaux, smartphones, wifi, 4G, open-data, télétravail... : les technologies numériques créent en effet des transformations profondes dans notre société. La rapidité des échanges, les évolutions technologiques et comportementales obligent les collectivités à s'adapter. Ces outils doivent toutefois se mettre au service du plus grand nombre.

Ces évolutions sociétales ont par ailleurs amené le législateur à intégrer le numérique dans la législation française. C'est notamment l'esprit de la loi pour une république numérique du 7 octobre 2016 et d'un certain nombre de dispositions de la Loi NOTRe.

Sur ce sujet, une organisation collaborative interne et des actions liées à l'implication citoyenne et à l'attractivité du territoire ont été mises en œuvre avec succès :

- Mise en place d'un Comité de pilotage composé d'élus et techniciens, de groupes de travail internes et d'un chargé de mission attaché à la direction de la Prospective territoriale,
- Etude sur les usages et besoins des habitants sur le territoire,
- Recrutement d'un community manager, intégration des médias sociaux grands publics sous l'identité commune Cahors Agglo et présence sur les médias sociaux professionnels
- Extension des possibilités de signalement d'incidents au service proximité grâce à la mise en place d'une application mobile,
- Information en temps réel des usagers des bus Evidence et de la Navette grâce à la mise en place d'un écosystème numérique d'informations comprenant médias sociaux, application mobile, bornes d'information voyageur et système d'alerte SMS ;
- Déploiement progressif de la carte Grand Pass et de ses services
- Intégration de l'expérimentation OpenData Lab visant à accompagner le Grand Cahors dans l'ouverture de ses données publiques ;
- Réalisation et diffusion d'une veille spécifique ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette démarche projet, singulière pour un territoire tel que le nôtre, est saluée par les professionnels du numérique et des collectivités. Le Grand Cahors et la Ville de Cahors ont ainsi été labellisés « Territoire Innovant » en 2013 et les élus et techniciens impliqués dans le projet témoignent régulièrement de notre action lors de séminaires professionnels.

Face à la rapidité de ces évolutions, nous faisons le pari de prendre le temps d'avancer de façon décloisonnée, créative et réfléchie.

L'objet de cette délibération est ainsi de vous présenter le résultat des travaux menés en interne pour actualiser notre stratégie digitale.

Basée sur les usages, celle-ci vise à intégrer la dimension numérique à tous les niveaux pertinents de notre action publique et affirme ainsi sa dimension transversale à toutes les autres stratégies sectorielles de notre collectivité.

Deux enjeux stratégiques ont été identifiés pour notre territoire aboutissant à la définition d'un plan de 19 actions articulées autour de trois objectifs (document joint en annexe).

Ces actions, intégrées dans un écosystème numérique durable, ont pour objectifs d'entretenir l'attachement et l'envie d'appartenance au territoire. L'implication citoyenne sera, quant à elle, favorisée grâce au développement de la maîtrise d'usage dans les projets de nos collectivités.

Le document joint à la présente délibération vous détaille le plan d'actions et la méthode d'élaboration de cette stratégie dont la mise en œuvre sera accompagnée par la mise à jour de l'étude sur les usages et besoins réalisée en 2012.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la stratégie digitale commune de la Ville de Cahors et du Grand Cahors ci annexée,
- b- De préciser que les crédits nécessaires seront arbitrés annuellement lors des préparations budgétaires,
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette stratégie

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

